



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chippis est convoquée le 30 novembre 2025, afin de se déterminer sur :

- L'initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »
- L'initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

a) En matière fédérale :

Sont électeurs en matière fédérale, les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui jouissent de leurs droits civiques et ne les exercent pas dans une autre commune ou un autre canton, à condition qu'ils aient déposé leur papier au moins 5 jours avant la votation (le mardi précédant le jour du scrutin).

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Un exemplaire de chaque bulletin de vote imprimé, les enveloppes de vote et de transmission, la feuille de réexpédition ainsi que les fascicules des textes soumis à votation ont été distribués à chaque électeur.

Retour des votes par correspondance

1. Par un office postal

- Affranchir et poster suffisamment tôt l'enveloppe de transmission afin qu'elle parvienne au greffe impérativement le vendredi qui précède le scrutin. L'enveloppe de transmission non ou insuffisamment affranchie sera refusée.

2. Dépôt au greffe communal

- Il est possible de déposer l'enveloppe de transmission, sans l'affranchir, auprès du greffe communal où une urne sera spécialement prévue à cet effet, dès la réception du matériel de vote, jusqu'au vendredi précédant le scrutin, durant les heures suivantes : lundi et vendredi de 08H00 à 12H00, mercredi de 14H00 à 17H00 et jeudi 27 novembre 2025 de 08H00 à 12H00.
- Le dépôt de cette enveloppe dans la boîte à lettres communale n'est pas autorisé et le vote sera purement et simplement annulé.

VOTE A L'URNE

Prendre avec soi le matériel de vote officiel reçu à domicile, ainsi que la feuille de réexpédition qui tient lieu de **carte civique**.

OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE AU SECRETARIAT COMMUNAL

Dimanche 30 novembre 2025 de 9h30 à 10h30

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Chippis, le 3 novembre 2025